



Représentation permanente du Royaume de
Belgique auprès de l'OSCE

FSC.DEL/10/11
28 January 2011

Original: FRENCH

***Mr. Hendrik Van de Velde, Chargé d'Affaires a.i.,
Représentation permanente du Royaume de Belgique auprès de l'OSCE***

**OSCE WORKSHOP TO IDENTIFY THE PROPER ROLE OF THE OSCE
IN FACILITATION OF UNSCR 1540
Vienne, le 27 janvier 2011**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de joindre ma voix à celles de l'Ambassadrice Jenkins et de l'Ambassadeur Varvesi pour vous souhaiter, au nom de la Belgique, la bienvenue à ce séminaire sur l'identification du rôle de l'OSCE dans la mise en œuvre de la Résolution 1540.

Depuis le début des années 2000, le risque que des armes de destruction massive et leurs moyens de distribution tombent aux mains de terroristes et acteurs non-gouvernementaux a été identifié par la communauté internationale comme l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité.

Agir, dans la coopération, contre cette menace est devenu un point important de l'agenda international. La Résolution 1540 du Conseil de Sécurité, adoptée le 28 Avril 2004, a été le point culminant contribuant de manière importante au sentiment d'urgence parmi les Etats et apportant une base légale pour entreprendre des actions nationales, multinationales et multilatérales. Les Résolutions de suivi 1673 et 1810 ont lancé un appel urgent aux Etats à prendre des mesures législatives et de mise en œuvre contre le trafic illicite de matériaux et technologies liés aux armes de destruction massive et pour l'amélioration de la protection des installations comportant des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

La Résolution 1540 appelait aussi à des actions internationales pour renforcer la non-prolifération. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce domaine. La Belgique, tant sur le plan national que comme Etat membre de l'Union européenne, est un contributeur à plusieurs d'entre elles, telles que l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI, en sigle anglais), le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT, en sigle anglais), la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive de 2003 et ses nouveaux éléments adoptés en 2008.

L'année dernière, le Président des États-Unis a pris l'initiative avec un Sommet sur la Sécurité Nucléaire rassemblant les dirigeants de 47 pays aux responsabilités importantes dans la sécurisation de matériaux nucléaires sur leurs territoires.

Enfin, la Résolution 1540 a souligné le rôle important du dispositif de traités multilatéraux juridiquement contraignants et des agences internationales telles que l'AIEA et l'OPCW dans ce domaine. Le gouvernement belge reconnaît pleinement ce rôle important et a fait une première contribution substantielle au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA tout récemment, il y a un mois.

L'action efficace contre la prolifération devrait être combinée à des efforts de désarmement accrus afin de contribuer à un monde plus sûr et plus en paix. C'est pourquoi le gouvernement belge a pleinement soutenu la session spéciale du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire du 24 Septembre 2009, qui a mené à la Résolution 1887 reconfirmant toutes les initiatives et instruments susmentionnés, mais appelant en même temps au renforcement des 3 piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, par la suite, les importantes nouvelles mesures prises par la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Les organisations régionales telles que l'OSCE constituent un forum idéal pour l'échange d'informations, le développement de meilleures pratiques et pour l'action conjointe et la formation dans les domaines du contrôle des frontières et des politiques de contrôle à l'exportation entre Etats. C'est pourquoi le gouvernement belge a coparrainé la décision du FSC d'organiser cet atelier et apporte son plein soutien à l'action coopérative dans le domaine de la non-prolifération.

Je me réjouis que de nombreuses autres organisations actives dans ce domaine, y compris l'Union européenne et l'OTAN, soient présentes aujourd'hui. Ceci devrait nous permettre de tenir dûment compte de leurs activités lorsque nous envisagerons le développement de celles de l'OSCE. Je suis persuadé que nous partageons tous la volonté d'utiliser au mieux nos ressources. Pour ce faire, il nous fait mettre l'accent sur la complémentarité de nos organisations et sur leurs avantages comparatifs, en tenant compte notamment de leur composition, de leur expérience, et de leur présence sur le terrain.

Je suis convaincu que cette discussion pourra être approfondie dans le cadre de cet atelier. Je tiens à remercier en particulier le nouveau Conseiller 1540 de l'OSCE pour son importante contribution à la préparation de cet événement et à lui souhaiter, ainsi qu'à nous tous, qu'à la fin de l'atelier, nous ayons de solides bases pour déterminer la suite des activités de l'OSCE dans ce domaine.

